

Dossier Orford

Rapport d'étape présenté par le préfet lors de la séance du conseil du 15 décembre 2010

Rappel :

Pour ceux et celles qui n'ont pas reçu ou pris connaissance de l'information lors de nos rencontres du 20 octobre et 24 novembre, permettez-moi de revenir sur certains éléments qui m'apparaissent importants de remettre en perspective.

Je vous rappelle que c'est la MRC, dans son mémoire déposé en Commission parlementaire en avril dernier, qui avait demandé au gouvernement de ne pas s'obliger à démanteler la station s'il ne parvenait pas à la vendre à ses conditions. La MRC a plutôt suggéré qu'il offre ces équipements au monde municipal afin qu'il ait l'opportunité de proposer au gouvernement un plan d'affaires pour se porter acquéreur de ces installations.

Comme on le sait maintenant, le gouvernement a acquiescé à cette demande.

Sans cet accord, la station de ski du Mont-Orford serait démantelée ou en voie de l'être au moment où on se parle!

Cela démontre bien l'importance cruciale des décisions que nous allons prendre au cours des prochains jours, puisque cette menace est toujours réelle advenant l'échec de notre démarche. Ce résultat n'est certainement pas une option.

Bien que nous ayons préféré qu'un acheteur dépose une offre conforme, il faut tout de même se réjouir du fait qu'aujourd'hui nous soyons en mesure d'agir directement à la sauvegarde de ce patrimoine régional.

C'est le 20 octobre dernier que le conseil de la MRC a demandé au ministre de surseoir au démantèlement du centre de ski et du terrain de golf, tel que prévu à l'article 13 de la Loi.

Le conseil de la MRC a accepté de poursuivre la démarche en établissant très clairement les principes qui devaient guider le groupe de travail formé pour gérer ce dossier.

Ces principes fondamentaux sont :

- 1- Que la MRC ne serait pas l'opérateur de la station, qu'elle en confierait plutôt l'opération à un tiers suite à un appel d'offres où les conditions seraient substantiellement différentes du processus mené par le gouvernement, notamment en ce qui a trait :
 - À la garantie d'exécution;
 - Au mode de propriété et de gestion;
 - Aux responsabilités entourant la conformité du chalet de ski aux normes de la Régie du Bâtiment;
 - À la conduite d'eau pour l'enneigement artificiel qui sera refaite d'ici la saison 2011-2012 (aux frais du gouvernement).

- 2- Que la MRC, dans les scénarios qui seraient élaborés, n'exigerait pas de contributions municipales autres que celles déjà consenties par les trois municipalités (Magog, Orford, Eastman) au niveau du soutien à la promotion dans le cadre du fonds de relance.

Le lundi 22 novembre, la MRC a reçu la lettre par laquelle le ministre du MDDEP confirmait qu'il acceptait de surseoir à la fermeture du centre de ski et du terrain de golf du Mont-Orford.

À partir du moment où le ministre a accepté de surseoir, la MRC disposait de 90 jours pour conclure avec le ministre une entente prévoyant l'acquisition de tout ou partie des actifs et leur exploitation.

Dans ce délai de 90 jours, la MRC entend mettre tout en œuvre pour assurer la survie de la station et la poursuite des activités. Cela nous conduit au 20 février 2011.

Nous avons également reçu une lettre de la sous-ministre, madame Diane Jean, qui acquiesce à notre demande formulée en octobre dernier d'assurer la vente des abonnements saisonniers pour la saison de golf 2011.

Elle nous a assuré la collaboration du ministère dans le dossier. Nous devons affirmer qu'à ce jour, cette collaboration est très ouverte et efficace.

Une première rencontre a eu lieu le lundi 29 novembre avec les autorités du ministère afin d'amorcer des discussions concernant le transfert des actifs à la MRC. On parle ici de droit superficiaire, de bail, etc.

Des discussions ont déjà eu lieu avec les services juridiques du ministère dans le dossier.

Nous poursuivons sur une base régulière nos discussions avec le ministère afin de régler d'autres éléments, contraintes ou règles gouvernementales qui interfèrent dans la mise en place du modèle recherché et l'échéancier serré auquel nous sommes confrontés.

Tel que mentionné le 24 novembre dernier, le comité de travail a procédé à plusieurs consultations. Quelques suggestions, recommandations ou commentaires nous sont venus de citoyens engagés et intéressés par l'avenir du Mont-Orford.

Le comité a également mené plusieurs consultations, soit 19 plus précisément, avec des gens du domaine du ski alpin, des investisseurs potentiels, des opérateurs de centre de ski, des représentants de la coopérative, les employés, etc. Ces consultations visaient à mesurer l'intérêt d'investisseurs mais également, de tester certains modèles de fonctionnement.

Ce soir, nous pouvons confirmer que plusieurs intervenants se sont montrés intéressés et même dans certains cas, très intéressés à investir dans la station du Mont-Orford, à la condition que la MRC soit un partenaire à part entière.

Or, tout en maintenant très fermement les principes qui ont été dictés par le conseil de la MRC depuis le tout début de ses travaux, c'est-à-dire :

- 1- Refuser d'investir les taxes des citoyens dans une opération de centre de ski et de golf, ni en investissements, ni pour combler les déficits
- 2- De protéger cette nouvelle richesse collective qui est remise à la MRC par le gouvernement

le comité s'est donné pour mission de structurer un modèle d'affaires qui permettrait à la MRC d'utiliser ces nouveaux actifs d'une valeur considérable comme levier économique et permettre ainsi à la MRC de jouer un rôle de partenaire impliqué. (On parle ici quand même de quelques millions de dollars / on n'embarquera pas dans un débat de chiffres sur la valeur des actifs.)

Actuellement, différents modèles possibles sont analysés par le comité et d'ici peu, nous croyons être en mesure de faire une recommandation finale au conseil de la MRC.

Lors d'une prochaine réunion de travail, si le conseil est d'accord, le comité entreprendra les démarches nécessaires à la recherche d'un partenaire d'affaires, qui devront se tenir dans le cadre d'un appel d'offres que nous espérons pouvoir lancer à la mi- janvier 2011.

Voilà donc l'essentiel des informations que nous voulions vous livrer ce soir.

Gérard Marinovich, préfet